ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle académique des bourses nationales

DSDEN84/21-893-65 du 07/06/2021

BOURSES DE LYCEE - PROCEDURE DE SUSPENSION DE LA BOURSE AU MERITE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 - article D.531-40 - Circulaire ministérielle n°2016-131 du 26 août 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs - Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la procédure de suspension de la bourse au mérite pour l'année scolaire 2021-2022, accompagnée d'une annexe.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle académique des bourses nationales

Affaire suivie par :
Hélène MALAPTIAS
Tél : 04 90 27 76 77
Mél : helene.malaptias@ac-aix-marseille.fr
Stéphanie ARIZZOLI
Tél : 04 90 27 76 16
Mél : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84000 Avignon

Avignon, le 31 mai 2021

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Madame et Messieurs
les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale
- des Hautes-Alpes
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Bouches-du-Rhône

Objet : Bourses nationales d'études du second degré de lycée
Suspension de la bourse au mérite - Année scolaire 2021-2022

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 – article D.531-40
Circulaire ministérielle n° 2016-131 du 26 août 2016

PJ : Imprimé « demande de suspension bourse au mérite »

Le versement de la bourse au mérite est subordonné à l'engagement de l'élève à poursuivre avec assiduité sa scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les élèves qui ne satisfont pas aux obligations d'assiduité ou dont les efforts fournis et les résultats scolaires sont jugés très insuffisants par le conseil de classe, peuvent se voir suspendre le bénéfice de ce complément de bourse par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Toutefois, le reversement des sommes déjà perçues n'est pas exigé.

Pour les élèves concernés par ces dispositions, il vous appartient de m'adresser avant le **21 octobre 2021**, pour décision de suspension de paiement à compter de la rentrée scolaire 2021, l'imprimé « demande de suspension bourse au mérite » joint en annexe, accompagné d'un avis circonstancié et des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2020-2021.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, si un élève boursier au mérite ne satisfait pas aux exigences attendues, vous pourrez également m'adresser une demande de suspension.

Christian PATOZ

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

DEMANDE DE SUSPENSION BOURSE AU MERITE

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 - article D.531-40
Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016

Pôle académique des bourses nationales

Dossier suivi par
Stéphanie ARIZZOLI
Téléphone
04 90 27 76 16
Mél
stephanie.arizzoli
@ac-aix-marseille.fr

Fax
04 90 27 76 38

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je soussigné (e), Monsieur, Madame……., chef d'établissement de……., demande la suspension de la bourse au mérite de l'élève désigné ci-dessous.

NOM et prénom du boursier: ….....……..

Etablissement : ….....

Classe fréquentée : ….....

Motif :

- ☐ Ne fournit pas des efforts nécessaires
- ☐ Ne fréquente pas régulièrement les cours
- ☐ Présente des résultats manifestement insuffisants
- ☐ Se trouve en position de redoublement
- ☐ Autre motif à préciser :……

Joindre <u>obligatoirement</u> un rapport circonstancié justifiant la demande de suspension de la bourse au mérite, accompagné des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2020-2021.

Fait le à
Le Chef d'établissement

<u>Décision du directeur académique</u> :

- ☐ Suspension de la bourse au mérite
- ☐ Maintien de la bourse au mérite

Fait à Avignon, le .....

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

Christian PATOZ